

OUZBÉKISTAN

GIPI Uzbekistan
Imam Zaynuddin



Introduction

Depuis dix ans, l'Ouzbékistan a considérablement développé son infrastructure des technologies de l'information et de la communication (TIC). De nombreux projets sont entrepris dans différentes régions, souvent avec la participation d'institutions et d'organismes d'État. Un travail important a également été accompli en matière de législation. Le pays peut désormais compter sur des spécialistes en TIC extrêmement compétents et entretient de bonnes relations avec les institutions internationales dans le domaine.

Le pays manque toutefois d'une politique de TIC adéquate pour orienter le développement des TIC, ce qui a une incidence sur les droits des citoyens. Ce rapport brosse le portrait des TIC et de leur accessibilité en Ouzbékistan et propose des suggestions sur les mesures à prendre pour combler les lacunes dans le cadre législatif et politique.

Accès à la technologie

On ne saurait comparer l'Ouzbékistan avec les pays développés en ce qui concerne les TIC, mais des comparaisons avec les pays en développement, en particulier ceux de la région, révèlent des progrès importants dans le domaine. L'Ouzbékistan a une superficie très étendue (447 400 kilomètres carrés) et compte la plus forte population en Asie centrale (quelque 28 millions d'habitants mi-2008). Son réseau de communications s'étend à toutes les villes plus ou moins importantes et aux centres régionaux du pays ; il dessert 95 % des localités rurales. Le nombre d'internautes réguliers dépasse les 2 millions¹.

Les statistiques ouzbèques officielles sont révélatrices :

- De janvier à mars cette année (2008), les services de TIC ont enregistré un chiffre d'affaires de 210 millions de dollars (l'investissement direct étranger pour cette période s'élevait à 41,6 millions de dollars)
- Au 1^{er} avril 2008, on comptait 1 818 000 appareils téléphoniques de base (7,04 pour 100 habitants)
- Les réseaux téléphoniques sont numérisés à 85 %

- Les fournisseurs de services internet (FSI) étaient au nombre de 797
- Le nombre d'internautes actifs était estimé à quelque 2,133 millions (78,8 pour 1 000 habitants) par opposition à 1,7 million en 2007
- Tous les bureaux publics sont connectés à l'internet
- Trois centres d'enregistrement des signatures numérisées (DSRC) étaient en service, dont l'un de propriété privée. Le nombre de signatures signalé pour l'instant s'élève à 12 688.
- Le débit général de l'accès international se situait à 362 mégabits par seconde (Mbps)².

Le tableau 1 illustre la croissance des services internet, qu'il s'agisse des FSI ou des points d'accès public.

Téléphonie mobile

La croissance du secteur de la téléphonie mobile cette dernière année est impressionnante. Le nombre d'abonnés était de 3,537 millions en juin 2007 et un an après, il était passé à 8,316 millions (plus de 30 % de la population totale). Au début de 1996, on comptait 3 804 clients de la téléphonie mobile et un seul opérateur cellulaire. Au cours de 1996, cinq nouveaux opérateurs sont arrivés sur le marché, ce qui a fait monter en flèche le nombre de clients, soit 21 555 à la fin de 1998. Le coût des services a considérablement diminué – passant de 105 dollars/100 minutes en 1995 à 20 dollars à la fin de 2000. En 1997, les six opérateurs qui se partageaient le marché utilisaient les deux normes les plus répandues – le système avancé de téléphonie mobile numérique (D-AMPS), et plus particulièrement la norme IS-136 et le système mondial des communications mobiles (GSM). En septembre 2001, Perfectum Mobile est arrivé sur le marché en optant pour l'accès multiple par répartition de code (AMRC). Cette année, les principaux opérateurs de téléphonie mobile ont obtenu une licence pour offrir des services de troisième génération (3G). En moyenne, un appel coûte actuellement environ 0,02 dollar la minute³.

Tableau 1: Nombre de FSI et de points d'accès public

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Points d'accès public	-	-	90	125	348	463	350	579	799
FSI	32	44	135	263	416	539	430	693	797

1 www.infocom.uz

2 www.infocom.uz

3 www.infocom.uz

Réseau dorsal national

La question des TIC pour le développement est liée de façon fondamentale au choix de la technologie. Dans les pays en développement, le problème est encore plus complexe en raison de l'absence de capital à investir dans le domaine. La solution est double. Le pays peut financer le développement des TIC à même le budget national (ce qui est difficile en raison du manque d'argent) ou attirer l'investissement étranger (ce qui n'est pas facile non plus car les entreprises étrangères hésitent à s'engager dans des marchés à risque comme celui de l'Ouzbékistan).

En Ouzbékistan, le Programme d'automatisation et d'informatisation met en œuvre divers projets dans le domaine, qu'il finance à même le budget de l'État et grâce aux subventions provenant principalement des gouvernements du Japon et de la Chine. L'une de ses tâches principales consiste à remplacer les lignes ordinaires par des lignes à fibre optique partout dans le pays (plus de 3 500 kilomètres). Ce faisant, il relie les principaux centres du pays, tout en augmentant sensiblement la capacité. La longueur des lignes de fibre optique devrait atteindre les 10 000 kilomètres d'ici l'an 2010⁴.

Technologies à large bande

En mars 2005, Sharq Telecom adoptait la technologie de ligne d'abonné numérique asymétrique (ADSL) pour desservir ses clients privés. Ce service a été ensuite rapidement accessible aux clients de la plupart des districts de Tashkent et quelques mois plus tard, trois nouveaux FSI (Sarkor Telecom, Technoprosystem et Buzton Telecom) ont rejoint le « club » ADSL. Les services ADSL sont désormais disponibles dans la plupart des régions de l'Ouzbékistan (du moins dans les grandes villes). Ils sont toutefois plus répandus à Tashkent, à Samarcande, à Boukhara et dans la vallée de Fergana. Les services sur protocole internet (VoIP) sont également disponibles dans les grandes villes.

En 2005, Sharq et Buzton ont commencé à offrir des services Wifi (ADSL2+) et un projet pilote Wimax a été lancé par Cisco en 2006.

Réseau d'interconnexion IP

En 2004, le premier – et jusqu'à présent unique – réseau d'interconnexion par protocole internet (IP) fait son apparition dans la capitale, Tashkent. Il est utilisé par 20 des principaux FSI de la ville, et atteignait un débit de 59 422 gigabits par seconde (Gbps) en 2007.

Noms de domaine .uz

Selon l'administrateur du domaine national de premier niveau .uz, le nombre de noms de domaine se situait à 6 550 le 22 avril 2008⁵. Selon une autre source, Voydod⁶, il y aurait 7 400 domaines nationaux actifs.

Commerce électronique

En 2006, le premier système de paiement électronique pour les services locaux a été lancé par PayNet, en commençant par 300 points de service dans la capitale. La demande a été telle qu'au bout de deux ans, PayNet avait étendu ses services à toutes les grandes villes du pays et s'intéresse maintenant aux régions rurales. Le nombre total de points de service PayNet s'élèverait en ce moment à 10 000⁷.

À la fin de 2007, le premier système d'achat en ligne a été introduit en Ouzbékistan par eKarmon, à la suite de l'adoption d'une loi sur les paiements électroniques en 2005 et 2007. Le nombre toujours grandissant de demandes d'inscription de signature numérique témoigne de l'augmentation du nombre de transactions en ligne.

Cadre politique et législatif

En juin 2002, le gouvernement de l'Ouzbékistan a approuvé un programme de développement des TIC pour la période 2002-2010 (gouvernement de l'Ouzbékistan, 2003). Dans le cadre du programme, les objectifs suivants ont été établis pour la connectivité internet d'ici 2010 :

- Installer plus de 45 000 points d'accès internet
- Fournir l'accès aux réseaux internationaux à un débit plus élevé que 512 Mbps
- Obtenir un taux de pénétration internet de 11,9 pour 100 habitants
- Assurer une connexion internet pour toutes les institutions publiques et 60 % des administrations rurales
- Étendre les services de TIC à toutes les villes et tous les villages de l'Ouzbékistan d'ici 2010.

On prévoit notamment la création d'une base de données nationale qui contiendra les lois et les règlements, les statistiques, les droits de brevet, ainsi que les états financiers des sociétés répertoriées. Le programme s'occupe également de la formation d'experts dans le domaine des TIC.

Néanmoins, même si des lois et décrets régissent des aspects comme les TIC, le commerce électronique et les

Tableau 2: Nombre de domaines

	2003	2004	2005	Juin 2006	Sept. 2007	Avril 2008
Nb. de domaines	700	2 800	2 704	2 800	3 940	6 550

Source: ru.infocom.uz/more.php?id=A2270_0_1_0_M

4 www.infocom.uz

5 www.cctld.uz/stat

6 voydod.uz

7 www.infocom.uz

médias, une politique générale sur le développement des TIC reste à formuler. Par conséquent, la législation actuelle est inégale et n'est pas favorable aux droits de communication (par exemple, le droit de recevoir de l'information, d'empêcher la diffusion de renseignements diffamatoires ou de protéger la propriété intellectuelle). Par ailleurs, et compte tenu de l'incidence de plus en plus marquée des TIC dans la vie économique, la faiblesse de ce cadre législatif non seulement ralentit le développement économique, mais oblige les Ouzbèques à s'abonner à des services étrangers.

Mesures à prendre

L'Ouzbékistan doit se pencher sur un certain nombre de questions s'il veut respecter les droits du citoyen dans la société de l'information, notamment :

- Libéraliser la politique sur l'internet, notamment garantir l'accès ouvert à l'internet et le partage de l'information en ligne
- Placer les institutions gouvernementales en ligne et assurer l'accès à l'information publique. Cela concerne aussi les bibliothèques publiques, les écoles et autres entités sociales et culturelles
- Définir le statut juridique de l'information téléchargée sur internet ou diffusée en ligne
- Empêcher le téléchargement ou la diffusion en ligne de contenus contraires à l'intérêt public (en particulier la diffusion de textes diffamatoires et obscènes) et créer les conditions normatives voulues pour surveiller les activités en ligne dans ce contexte

- Assurer la protection du droit d'auteur et la protection de tout autre droit de propriété intellectuelle pour tout ce qui est téléchargé sur internet
- Protéger les renseignements personnels, y compris les données compilées par les FSI
- Réglementer le commerce électronique, en reconnaissant notamment l'effet juridique des transactions effectuées en ligne.

Au moment d'établir un cadre juridique pour les TIC en Ouzbékistan, il est important de tenir compte des lois analogues adoptées dans d'autres pays et la région pour veiller à l'uniformité législative transfrontalière le cas échéant. ■

Références

- Gouvernement de l'Ouzbékistan, Déclaration de la délégation gouvernementale de la République d'Ouzbékistan lors du Sommet mondiale sur la société de l'information, Genève, 2003. Voir à : www.itu.int/wsis/geneva/coverage/statements/uzbekistan/uz.html
- infoCOM.UZ : www.infocom.uz
- Registiaire des noms de domaine de l'Ouzbékistan : www.cctld.uz
- UZINFOCOM Computerization and IT Developing Center : www.uzinfocom.uz/en
- Voydod : www.voydod.uz